



## AVIS DE RÉUNION

Messieurs les actionnaires de la société AGMA LAHLOU-TAZI, société anonyme au capital de 20.000.000 de dirhams, dont le siège social, est au 102, rue Abderrahmane Sahraoui à Casablanca, sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire au siège social, **1, City Parc Center, 102, Rue Abderrahmane Sahraoui - Casablanca, le :**

### JEUDI 9 MAI 2013 A 16 HEURES

En vue de délibérer et de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2012, approbation desdits comptes ;
- Quitus aux administrateurs et aux Commissaires aux comptes ;
- Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article 56 et suivants de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée par la loi 20-05, approbation des opérations conclues ou exécutées au cours de l'exercice ;
- Affectation des résultats ;
- Nomination d'un administrateur
- Renouvellement du mandat d'un administrateur ;
- Pouvoirs en vue des formalités légales.

**Les propriétaires d'actions au porteur** devront déposer ou faire adresser par leur banque au siège social, cinq (5) jours avant la réunion, les attestations constatant leur inscription en compte auprès d'un intermédiaire financier habilité.

**Les titulaires d'actions nominatives** devront avoir été préalablement inscrits en compte, soit en nominatif pur ou en nominatif administré, cinq (5) jours avant la réunion. Ils seront admis à cette Assemblée sur simple justification de leur identité.

Conformément à l'article 121 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée par la loi 20-05, les actionnaires détenteurs du pourcentage d'actions prévu par l'article 117, disposent d'un délai de dix (10) jours à compter de la publication du présent avis pour demander l'inscription du projet des résolutions à l'ordre du jour de l'assemblée.

## EXERCICE 2012 - RÉOLUTIONS

### PREMIERE RÉOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu lecture des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012, approuve le bilan et les comptes tels qu'ils sont présentés, se soldant par un bénéfice net comptable de 53 691 645,96 DH.

Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

### DEUXIEME RÉOLUTION

En conséquence de l'adoption de la résolution précédente, l'Assemblée générale donne aux administrateurs et aux Commissaires aux comptes quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

### TROISIEME RÉOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 56 et suivants de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée par la loi 20-05 approuve les opérations conclues ou exécutées au cours de l'exercice.

### QUATRIEME RÉOLUTION

L'Assemblée générale approuve l'affectation suivante des résultats :

- Bénéfice net comptable	53 691 645,96 MAD
- Report à nouveau sur exercices antérieurs	825 757,92 MAD
	-----
- Bénéfice distribuable	54 517 403,88 MAD
- Réserve facultative	8 000 000,00 MAD
- Dividende	(-) 46 000 000,00 MAD
	-----
- Solde	517 403,88 MAD

Elle décide en conséquence de distribuer un dividende total de 46 000 000,00 MAD, soit 230,00 MAD par action et d'affecter :

- Au compte « Réserves facultatives » la somme de 8 000 000,00 MAD.
- Au compte « Report à nouveau » le solde, soit 517 403,88 MAD.

Le dividende sera mis en paiement selon les modalités prévues par la réglementation en vigueur, à compter du 17 juin 2013.

### CINQUIEME RÉOLUTION

L'Assemblée générale renouvelle le mandat d'administrateur de M. Mohamed LAHLOU pour une durée statutaire de six (6) années. Son mandat viendra à expiration à la date de l'Assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2018.

### SIXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée procède à la nomination de Monsieur Michel HASCOET en qualité d'Administrateur pour une durée statutaire de six (6) années.

Son mandat viendra à expiration à la date de l'Assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2018.

### SEPTIEME RÉOLUTION

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir les formalités prescrites par la loi.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**



Communication financière Exercice au 31 Décembre 2012

BILAN ACTIF

Bilan Actif table showing assets for the period ending 31/12/2012, categorized by nature and including sub-totals for various asset classes.

BILAN PASSIF

Bilan Passif table showing liabilities and equity for the period ending 31/12/2012, categorized by nature and including sub-totals for various liability classes.

COMPTES DE PRODUITS ET CHARGES (Hors Taxes)

Income Statement table showing revenues and expenses for the period ending 31/12/2012, categorized by nature.

COMPTES DE PRODUITS ET CHARGES (Hors Taxes)

Income Statement table showing revenues and expenses for the period ending 31/12/2012, categorized by nature.

ETAT DES SOLDES DE GESTION (E.S.G)

Statement of Financial Position table showing the evolution of assets and liabilities from 01/01/2012 to 31/12/2012.

Table of Financial Ratios (L.SYNTHESE DES MASSES DU BILAN) showing key ratios like solvability and liquidity.

Table of Employment and Resources (L.EMPLOIS ET RESSOURCES) showing the breakdown of staff and resources.

Attestation des Commissaires aux Comptes (CAC) signed by PricewaterhouseCoopers and Deloitte, dated 27/01/2013.

Attestation des Commissaires aux Comptes (CAC) signed by PricewaterhouseCoopers and Deloitte, dated 27/01/2013.

A.2 Etat des dérogations

Table of Derogations (A.2) showing the status of various derogations from accounting standards.

A.3 Etat des changements de méthodes

Table of Changes in Accounting Methods (A.3) showing the impact of method changes.

B.2 : TABLEAU DES IMMOBILISATIONS AUTRES QUE FINANCIERES

Table of Non-Financial Immobilizations (B.2) showing the breakdown of non-current assets.

B.2 BIS : TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

Table of Depreciations (B.2 BIS) showing the breakdown of depreciation expenses.

B.4 : TABLEAU DES TITRES DE PARTICIPATION

Table of Participations (B.4) showing the breakdown of investments in other entities.

B.5 : TABLEAU DES PROVISIONS

Table of Provisions (B.5) showing the breakdown of provisions for contingencies.

B.6 : TABLEAU DES CREANCES

Table of Receivables (B.6) showing the breakdown of receivables by category.

B.7 : TABLEAU DES DETTES

Table of Liabilities (B.7) showing the breakdown of liabilities by category.

B.8 : TABLEAU DES SURETES REELLES DONNEES OU RECUES

Table of Real Securities (B.8) showing the breakdown of real securities given or received.

B.9 : ENGAGEMENTS FINANCIERS RECUS OU DONNES HORS OPERATIONS DE CREDIT-BAIL

Table of Financial Commitments (B.9) showing the breakdown of financial commitments.



# Résumé du rapport des Commissaires aux Comptes

**PRICEWATERHOUSECOOPERS**

Price Waterhouse  
01, Bd Messir Al Khadir  
30 100 CASABLANCA

**Deloitte**

Deloitte Audit  
268, Boulevard Zerkoun  
CASABLANCA

Aux Actionnaires  
Agma Lahlou-Tazi  
Casablanca

## RÉSUMÉ DU RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2012

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la société Agma Lahlou-Tazi, comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2012. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de DH 92 150 368 dont un bénéfice net de DH 53 691 646.

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre mission selon les normes de la profession au Maroc et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société Agma Lahlou-Tazi au 31 décembre 2012 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

### Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la Société.

Casablanca, le 27 mars 2013

### Les Commissaires aux Comptes

Price Waterhouse

Aziz Bidat  
Associé

*Price Waterhouse*  
101, Bd Messir Al Khadir - Casablanca  
Tél: 0522 96 40 40 / 0522 96 77 50 00  
Fax: 0522 7 90 90 - 0522 96 11 96  
- 0522 96 34533 - CNDP 1818420

Deloitte Audit

*Deloitte Audit*  
268, Boulevard Zerkoun  
- CASABLANCA  
Tél: 05 21 21 40 25 / 05 21 21 40 25  
Fax: 05 21 21 40 25 / 05 21 21 40 25  
Fawzi Britel  
Associé

Relations actionnaires :  
Melle Nadia BAKKALI  
n.bakkali@agma.co.ma